

Aide d'investissement à l'installation des équipements de connexion Wimax

Formulaire de demande de subvention

Vous êtes : un particulier une association
 une entreprise une commune de moins de 500 habitants

Vous êtes situés dans l'Yonne, en Côte d'Or ou en Saône et Loire,

Vous souhaitez vous abonner à une offre grand public/TPE de la DSP Bourgogne Haut Débit Wimax.

Le Conseil régional de Bourgogne vous aide à financer la pose des équipements nécessaires à la connexion Wimax. Cette aide est plafonnée à 250 euros.

Identité du demandeur

Nom – Prénom ou Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Responsable légal : Fonction :

Tél. : Fax :

Mél :

Pour les associations, entreprises et communes :

Numéro SIRET : □□□ □□□ □□□ □□□□□ Code APE : □□□□

Pour les particuliers :

Date de naissance :

Je soussigné déclare solliciter le Conseil régional de Bourgogne pour bénéficier de l'aide d'investissement à l'installation des équipements de connexion WiMax au vu des pièces ci-jointes.

Fait à le

Signature :

Pièces nécessaires et impératives à l'instruction du dossier

- Formulaire signé de demande de subvention sollicitant le conseil régional de Bourgogne
- RIB au nom et adresse du bénéficiaire
- Facture acquittée postérieure au 1^{er} janvier 2011.

A noter :

Pour justifier de l'acquittement, stipuler sur la facture « acquitté le par chèque ou par virement n° » en précisant le nom de votre banque.

Rappel de procédure

1. Vous adressez le formulaire ci-joint et les pièces demandées au Conseil régional à l'adresse suivante :

Conseil régional de Bourgogne
Service Aménagement Numérique des Territoires
17 boulevard de la Trémouille
BP 23502
21035 DIJON Cedex

2. Si votre installation a été commandée ou effectuée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, elle sera automatiquement prise en charge,
3. Vous recevrez une lettre de notification vous confirmant l'engagement de la Région et le vote de l'aide,
4. La mise en paiement sera effectuée dès vote de l'aide. Le délai moyen de remboursement est de 3 mois.
5. Pour tout renseignement, contacter le standard du Conseil régional au 03.80.44.33.00